

### LE DÉFI D'ÊTRE HUMAIN

La Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales conçoit l'humanitaire comme «le pont qui unit l'éthique et les droits de l'homme, tout aussi nécessaires l'un que l'autre pour assurer, à l'échelle mondiale, le bien-être et la sécurité aux générations actuelles et futures» (p. 220). Cette perspective traverse l'ensemble du Rapport de la Commission, lui donnant ainsi force et unité \*.

*Unité* justement par la volonté des auteurs de relier des problèmes mondiaux (démographie, environnement, pauvreté et développement, militarisation, terrorisme, drogue) dans une approche dont le dénominateur commun est l'humanité, l'humanité souffrante en particulier. *Force* par l'attention que le Rapport porte aux groupes vulnérables (enfants, déracinés, apatrides, chômeurs, peuples indigènes, personnes menacées de disparition). C'est bien en portant un regard attentif à ces catégories que l'on peut juger de la «santé du monde». Santé bien fragile, il est vrai, tout comme celle du consensus humanitaire dans le monde d'aujourd'hui.

La Commission rappelle l'importance du droit international humanitaire et appelle les Etats à tous signer les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Elle regrette, par ailleurs, qu'aucun instrument juridique ne protège les populations et personnes susceptibles d'être victimes d'une situation de troubles ou de tensions internes (situation exclue, on le sait, du champ d'application du Protocole II): dans ces situations plus qu'ailleurs peut-être, il serait urgent d'obtenir un «code de conduite» minimal, un «noyau dur» de règles humanitaires indérogeables.

Cette exigence particulière illustre bien la volonté de la Commission de proposer aux Etats et aux organisations non-gouvernementales une éthique de la solidarité humaine, seule capable d'assurer la survie de l'humanité menacée. Les propositions de la Commission, parfois généreuses, ne sont jamais idéalistes ni, au contraire, défaitistes, mais, simplement, nécessaires:

- renforcer les instruments de protection des droits de l'homme; développer le droit international humanitaire afin d'englober aussi le «droit de la paix», c'est-à-dire pour couvrir les diverses situations où des êtres humains sont gravement menacés dans leur vie, leur dignité et leur bien-être;

---

\* *Le défi d'être humain — Rapport de la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales*, Berger-Levrault, Paris, 1988, 262 p.

- dans les situations d'urgence, faire primer l'humanitaire sur le politique, par exemple par l'établissement de «couloirs d'urgence» permettant d'atteindre rapidement les victimes;
- porter une attention accrue aux causes structurelles des désastres et améliorer les systèmes de surveillance et d'alerte; éviter d'apporter une aide extérieure créatrice de dépendance;
- améliorer la coordination entre les différentes organisations non-gouvernementales: travailler à la responsabilisation des jeunes, dont il faut attendre qu'ils exercent davantage de pressions sur les instances politiques;
- instituer un Bureau indépendant pour les questions humanitaires, capable de promouvoir l'action multilatérale, et chercher à constituer des commissions indépendantes dans chaque pays, voire à créer des ministères des affaires humanitaires.

Le Rapport, dans son ensemble, fait une large place au dialogue: lui-même fruit de l'écoute des gouvernements, organisations non-gouvernementales, experts, etc.; il propose une réflexion éthique attentive à la dignité et à l'universalité de l'être humain. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne peut qu'abonder dans le même sens.

*Jean-Luc Blondel*

